

Instabilité conjoncturelle

44% des prestataires de santé à domicile ont déjà renoncé à des investissements

Selon une enquête CPME, les acteurs du secteur apparaissent plus fragilisés que la moyenne des TPE-PME françaises.

Paris, le 11 juin 2026 – Vieillessement de la population, développement du maintien à domicile, virage domiciliaire, désengorgement des hôpitaux : depuis plusieurs années, les pouvoirs publics encouragent le transfert croissant des prises en charge vers le domicile. Pourtant, les entreprises qui rendent cette évolution possible voient aujourd'hui leur situation économique se dégrader.

Selon une enquête de conjoncture menée par la CPME auprès des TPE-PME et relayée auprès des adhérents de l'UPSADI, 44% des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) déclarent avoir déjà reporté ou annulé des investissements, contre seulement 30% des entreprises tous secteurs confondus. Une situation préoccupante pour un secteur qui accompagne chaque année plus de 4 millions de patients partout en France.

Un secteur essentiel au système de santé sous pression

Les résultats de l'enquête révèlent une situation économique plus dégradée chez les PSAD que dans le reste de l'économie.

- **60%** des prestataires interrogés estiment que leur trésorerie se dégrade, contre **54%** pour l'ensemble des entreprises françaises.
- **23%** considèrent aujourd'hui ne plus disposer d'aucune marge de sécurité financière, tandis que **40%** jugent leur situation tendue ou critique.
- Les perspectives pour les prochains mois demeurent particulièrement préoccupantes puisque **54%** des PSAD anticipent une nouvelle dégradation de leur trésorerie au second semestre.

« Ces chiffres témoignent de la fragilité croissante d'un secteur pourtant appelé à jouer un rôle toujours plus important dans l'organisation des prises en charge à domicile ; Dans ce contexte de tension financière, on ne peut négliger l'impact des difficultés liées à la mise en œuvre de la réforme des fauteuils roulants : elles pèsent directement sur l'équilibre d'exploitation des entreprises et leur capacité à absorber les coûts d'une transition réglementaire dont elles assument une large part. » explique **Didier Daoulas, Président de l'UPSADI**.

Hausse des coûts : une pression croissante sur les acteurs du domicile

Dans un secteur déjà fragilisé par une décennie de baisses tarifaires cumulant plus de 700 millions d'euros d'économies, la crise du détroit d'Ormuz frappe avec une brutalité particulière. Les PSAD parcourent chaque année **près de 600 millions de kilomètres** pour assurer la continuité des prises en charge sur l'ensemble du territoire ; des déplacements, par nature non substituables, qui font du carburant un poste de coût structurel impossible à comprimer. Pour des entreprises dont les marges ont été érodées année après année, la hausse du coût des carburants se traduit aujourd'hui par **plus d'un million d'euros de surcoûts mensuels pour le secteur**, un choc que des structures déjà éprouvées n'ont aucune capacité d'absorber

« Dans ce contexte global, la hausse des carburants est un choc supplémentaire pour de nombreuses entreprises. Pour beaucoup de TPE-PME, ce sont des coûts immédiats qui viennent rogner des marges déjà extrêmement fragiles. Il faut des réponses ciblées, simples et accessibles pour les secteurs réellement touchés : aides adaptées, prêts bonifiés, dispositifs lisibles et mobilisables rapidement » estime Amir Reza-Tofghi, président de la CPME.

Ainsi, **61%** des PSAD déclarent une hausse des coûts de carburant supérieure à 20%, tandis que **72%** subissent des perturbations de leur chaîne d'approvisionnement, soit près de trois fois plus que la moyenne observée dans les autres secteurs.

Contrairement à de nombreuses entreprises, les PSAD ne peuvent pas répercuter ces augmentations sur leurs tarifs, encadrés par la liste des produits et prestations.

Des investissements sacrifiés pour préserver l'activité

Face à cette accumulation de contraintes économiques, les entreprises du secteur doivent effectuer des arbitrages de plus en plus difficiles.

- **44% des PSAD** déclarent ainsi avoir déjà reporté ou annulé des investissements.
- **12%** ont engagé ou envisagent des **discussions avec leurs partenaires bancaires** afin d'adapter leurs conditions de financement, contre seulement 8 % des entreprises tous secteurs confondus.
- Enfin, **21% ont entrepris de diversifier leurs fournisseurs** afin de limiter leur exposition aux tensions d'approvisionnement.

Ces chiffres traduisent un risque réel d'affaiblissement progressif des capacités d'investissement d'un secteur pourtant indispensable à la réussite du virage domiciliaire. Derrière ces investissements se trouvent notamment les véhicules, les équipements médicaux, les outils numériques, les dispositifs de coordination, les moyens consacrés à l'adaptation des processus internes et à la mise en conformité des organisations dans la perspective de la future certification PSDM, ou encore les recrutements nécessaires à l'accompagnement des patients, dans un contexte où le SMIC a été réévalué.

« Le développement du maintien à domicile et des prises en charge hors de l'hôpital constituent une orientation majeure de notre système de santé que notre secteur accompagne pleinement. Pour que cette ambition puisse se concrétiser dans la durée, il est néanmoins nécessaire de préserver les capacités économiques des entreprises qui la mettent en œuvre au quotidien. Dans un contexte marqué par la hausse des coûts et de fortes incertitudes internationales, toute nouvelle baisse tarifaire risque de réduire les marges d'investissement indispensables à l'innovation, à la qualité des prises en charges et au maintien d'un maillage territorial de proximité. », déclare Didier Daoulas, Président de l'UPSADI.

À l'heure où le domicile est appelé à devenir l'un des piliers de l'organisation du système de santé, l'UPSADI rappelle qu'il ne pourra y avoir de politique ambitieuse de maintien à domicile sans des acteurs économiques solides, capables d'investir et d'assurer durablement leurs missions auprès des patients.

A propos de l'UPSADI

Créé en 2013, l'UPSADI est le syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) le plus représentatif du secteur en nombre d'entreprises. Il porte la voix de plus de 450 entreprises, en majorité des prestataires indépendants, ou groupements d'indépendants, acteurs locaux ou groupes nationaux et internationaux, dont les dirigeants sont les propriétaires. Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, ils représentent, tant par leur taille que leur localisation, ou leur champ d'activité, toute la diversité et la richesse du secteur.

A propos des PSAD :

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile plus de 4 millions de patients grâce aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Ils accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h/24 et 7j/7.

Contacts Presse : Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47